

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 15 OCTOBRE 2015**

*L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.*

**Date de convocation** : 08/10/2015

**Nb de membres en exercice** : 15

**Etaient présents** : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Jean SOHIER, Valérie COMPAIN, Laure DESTOUCHES, Nathalie LEFEBVRE, Anne DESCHERES, Éric MAKAGON, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Olivier CHASLES, Michel HALOPÉ, Joël PLUMÉ, Nicole JEUDI, Sonia GAUBUSSEAU Margot, CHALOUAS

**Etaient absents** :

**Secrétaire de séance** : Jean SOHIER

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.  
Le point supplémentaire suivant est accepté à l'unanimité: document unique.

*20h35 Arrivée de Mme Jeudi*

### **♦ AFFAIRES COMMUNALES**

#### *- Indemnité du receveur municipal*

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur Alain ANCEAU, maire, rappelant que Monsieur Jean-Michel VRIGNON, Comptable Public sollicite l'attribution éventuelle d'une indemnité de conseil pour l'année 2015, au taux plein conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2015;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Michel VRIGNON;

### **♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

*20h35 Arrivée de Mme Chalouas*

#### **VOIRIE :**

##### *- actif transfert voirie*

Par délibération du 22 septembre 2014, le conseil communautaire a modifié ses statuts pour une prise de compétence voirie complète. Par délibération du 16 octobre 2014, le conseil municipal a approuvé ces nouveaux statuts. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette compétence, il convient de transférer l'ensemble de l'actif communal lié aux opérations de

voirie. Monsieur le Maire propose la liste ci-dessous, étudiée en collaboration avec le receveur municipal et la communauté de communes :

COMPTI	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUI	VALEUR BRI	AMORTISSE	NET
2151	1995VOI50000	VOIRIE	01/01/2002	286 973,05	0	286 973,05
2151	1996VOI50000	VOIRIE	01/01/2002	16 782,95	0	16 782,95
2151	1997VOI50000	VOIRIE	01/01/2002	3 603,16	0	3 603,16
2151	1998VOI50000	VOIRIE	01/01/2002	37 402,84	0	37 402,84
2151	1999VOI50000	VOIRIE	01/01/2002	3 282,52	0	3 282,52
2151	1999VOI50001	VOIRIE	01/01/2002	30 260,73	0	30 260,73
2151	1999VOI50002	VOIRIE	01/01/2002	827,34	0	827,34
2151	2000VOI50000	POSE DE BUSES	01/01/2002	922,58	0	922,58
2151	2001VOI50000	VOIRIE PURGES LOCALISEES	01/01/2002	18 291,25	0	18 291,25
2151	2002VOI50000	BALISES ROUTIERES	01/01/2002	2 418,67	0	2 418,67
2151	2002VOI50001	TX RUE DES TERRAGES	01/01/2002	10 141,84	0	10 141,84
2151	2003MAT26000	BARRIERES VESTIAIRES FOOT	01/01/2002	355,21	0	355,21
2151	2003VOI50000	TROTTOIRS RUE BARATTERIE	01/01/2002	7 697,66	0	7 697,66
2151	2003VOI50001	BARRIERES VOIE ROMAINE	01/01/2002	589,42	0	589,42
2151	2003VOI50002	BARRIERES CHEMIN PEDESTRE	01/01/2002	455,68	0	455,68
2151	2003VOI50003	TROTTOIRS RUE PRINCIPALE	01/01/2002	12 494,05	0	12 494,05
2151	2004VOI50001	VOIRIE LA GENTILHOMIERE	31/03/2004	59 861,32	0	59 861,32
2151	2005VOI50000	TX VOIRIE RUE DES BROSSES	01/01/2004	28 537,14	0	28 537,14
2151	2006VOI50000	REFECTION RUE DE LA PICHERIE	11/12/2006	15 049,50	0	15 049,50
2151	2007VOI50000	GIRATOIRE RD 36	31/05/2007	626 136,04	0	626 136,04
2151	2008VOI50000	TRANCHEES RUE DES LOUVENDIER	31/12/2008	36 697,26	0	36 697,26
2151	2008VOI50001	AMENAGEMENT RUE LE VALLEE ET VILLEGR	31/12/2008	287,04	0	287,04
2151	2009-VOI-50000	AMENAGEMENT RUE DE LA PICHERIE	31/12/2009	21 740,27	0	21 740,27
2151	2009-VOI-50002	VOIRIE RUE DE LA BARATTERIE	31/12/2009	4 911,61	0	4 911,61
2151	2009-VOI-50003	TRAVAUX VOIRIE RUE PRINCIPALE	31/12/2009	26 537,80	0	26 537,80
2151	2010VOI50000	AMENAGEMENT RUE PRINCIPALE	31/12/2010	9 108,16	0	9 108,16
2151	2010VOI50001	TROTTOIRS RUE DE LAVENIR	31/12/2010	19 922,37	0	19 922,37
2151	2011VC4	ROUTE DES AUBUIS	25/01/2012	23 072,34	0	23 072,34
2151	2011VOI50000	SIGNALETIQUE COMMUNAUTAIRE	31/12/2011	4 239,82	0	4 239,82
2151	2011VOI50001	TROTTOIRS RUE DE L AVENIR	31/12/2011	27 905,07	0	27 905,07
2151	2011VOI50002	RALENTISSEUR RUE DES BROSSES	31/12/2011	1 004,64	0	1 004,64
2151	2011VOI50003	REFECTION PONT BORDAISIAIRE	31/12/2011	1 205,57	0	1 205,57
2151	2011VOI50004	BUSAGE FOSSE RUE DE LA VALLEE	31/12/2011	18 174,42	0	18 174,42
2151	2012 PARKING VESTIAIF	PARKING VESTIAIRE SPORTIF	19/03/2012	16 406,91	0	16 406,91
2151	2012 VOIE DOUCE RD36	VOIE DOUCE RD36	28/03/2012	71 210,50	0	71 210,50
2151	2012VOI50000	VOIRIE LOTISSEMENT VILLE GREUIL	20/03/2012	12 318,20	0	12 318,20
2151	2013VOI50000	ELARGISSEMENT RUE DES BROSSES	29/03/2013	50 157,85	0	50 157,85
2151	90004437414611	INSTAURATION VOIE VERTE	20/12/2013	65 000,06	0	65 000,06
2151	90004508215811	TAPIS ENROBE R PICHERIE-REGUL BC 1/2012	13/02/2014	8 947,58	0	8 947,58
2151	90004588279611	TROTTOIRS LOTISSEMENT LES HAUTS DE ST	08/04/2014	19 220,58	0	19 220,58
						<b>1 600 151,00</b>
2152	PANNEAU LE PONT BID	PANNEAU LE PONT BIDON	31/07/2012	95,68	0	95,68
2152	PANNEAU RUE PICHER	PANNEAU RUE PICHERIE	06/07/2012	203,92	0	203,92
2152	PANNEAUX SIGNALISAT	PANNEAUX DE SIGNALISATION	21/05/2012	1 331,99	0	1 331,99
2152	1995MAT50000	PANNEAUX VOIRIE	01/01/2002	4 215,45	0	4 215,45
2152	1999MAT50000BIS	PANNEAUX SIGNALISATION	01/01/2002	3 420,53	0	3 420,53
2152	2005TER10000BIS	BUSAGE FOSSE RUE DES AUBUIS	31/12/2005	1 708,19	0	1 708,19
2152	2005VOI12002 BIS	PARKING PLATEAU SPORTIF	28/12/2005	26 397,56	0	26 397,56
2152	2006TER40000BIS	AMENAGEMENT DEVANT VESTIAIRE	25/08/2006	548,96	0	548,96
2152	2006VOI50001BIS	BORDURE GIRATOIRE ET TROTTOIRS	31/12/2006	16 306,05	0	16 306,05
2152	2008VOI50002BIS	PANNEAUX SIGNALISATION ECOLE	31/12/2008	301,39	0	301,39
2152	2009-VOI-11000BIS	CREATION ACCES ECOLE	31/12/2009	2 543,63	0	2 543,63
2152	2013 COEUR DE VILLAC	COEUR DE VILLAGE	04/07/2013	2 392,00	0	2 392,00
2152	2013 PANNEAUX	PANNEAUX SIGNALISATION	18/01/2013	658,76	0	658,76
2152	90004388233311	PANNEAUX SIGNALISATION	20/11/2013	179,4	0	179,4
2152	90004454781111	PANNEAU ROUTE DE PERNAY	31/12/2013	94,72	0	94,72
						<b>60398,23</b>
21538	2005VOI12001 BIS	RESEAUX RUE DES AUBUIS	01/12/2005	7 086,30	0	<b>7 086,30</b>

Après avoir délibéré sur la valeur et la composition du transfert des biens dans le cadre du transfert de compétence « voirie » à la communauté de communes Gâtine et Choisilles, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau comme présenté ci-dessus.

## **PERSONNEL :**

### *- convention avec le Centre De Gestion pour l'élaboration du document unique*

M le Maire rappelle les obligations des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels. Le décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001 précise que l'évaluation des risques doit être transcrite dans un document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour régulièrement. Le centre de gestion propose de nous accompagner dans l'élaboration du document unique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec le centre de gestion pour une assistance administrative et technique ayant pour objectif la mise en place du document unique.

### *- demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la mise en œuvre d'une démarche pérenne de prévention des risques professionnels.*

La loi n° 2011-674 du 17 juillet 2011 a créé un Fonds National de Prévention (F.N.P.) des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les fonctions publiques hospitalières et territoriales au sein de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales. Le F.N.P., conformément aux orientations de son programme d'actions, a notamment pour mission de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de la prévention et d'encourager la mise en œuvre de démarches de prévention dans leurs services. Dans le cadre du projet d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, la commune a sollicité l'assistance du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire. Cette démarche de prévention vise à définir une organisation interne en santé et sécurité, à déployer l'évaluation des risques dans l'ensemble des services et à mettre en place des actions visant l'amélioration et la promotion de la santé et de la sécurité au travail. L'aide financière demandée au F.N.P. porte sur le temps mobilisé par les acteurs internes à la collectivité pour mettre en œuvre le projet. Il s'agit du temps mobilisé pour :

- constituer le dossier de demande de subvention ;
- identifier et évaluer les risques professionnels dans les services (en suivant une démarche participative) ;
- élaborer un programme d'actions de prévention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du F.N.P. et autorise le Monsieur le Maire à signer une convention avec le Fonds National de Prévention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

*Prochaine séance du Conseil Municipal le 19 novembre 2015 à 20h30.*